



actus & nouveautés

PÉNURIE ANNONCÉE DE PLUMES

Grippe aviaire : des lâchers compromis ?

Par la voix de son président, Jean-Christophe Chastang (lire interview p. 52), par ailleurs président du Syndicat national des producteurs de gibier de chasse, InterProchasse fait le point sur la grippe aviaire et ses conséquences sur l'élevage et les lâchers.

La filière de l'élevage de gibier (notamment faisans, perdrix, canards) est particulièrement frappée par une double hausse des prix engendrée par la guerre qu'a déclarée la Russie à l'Ukraine. Cette hausse des prix est celle des denrées agricoles (base de l'alimentation des oiseaux) mais encore de l'électricité et des énergies fossiles (nécessaire à l'élevage des jeunes oiseaux notamment). Le 22 avril dernier, InterProchasse précise à ce propos : « Nous ne connaissons pas encore à ce jour les hausses des charges que nous subissons cet été et aussi cet automne. Nous avons tenté d'anticiper ces hausses et nous optimisons au maximum nos charges pour atténuer le plus possible leurs répercussions économiques. Le Gouvernement nous a concertés pour la mise en place de son plan de résilience, notamment pour des mesures d'accompagnement économique pour limiter la hausse des charges d'aliment. Malheureusement, la période de référence des aides ne couvre que la moitié de notre période de production. »

À cela, s'ajoute la pandémie de grippe aviaire. « Pandémie sans précédent puisqu'elle touche le cœur du réacteur : à savoir la reproduction et donc la production d'œufs à couvrir et poussins d'un jour. » Il faut savoir que depuis plusieurs mois, la région des Pays de la Loire, principal bassin de production d'œufs à couvrir et de poussins d'un jour notamment de gibier, est dans une situation très critique. « Des millions de volailles et palmipèdes ont été abattus depuis le début de cette crise. Les principaux ateliers de reproduction et couvoirs de gibier français se trouvant au milieu de cette zone subissent également des dépeuplements, interdictions partielles de transport et de mises en place pour tenter d'arrêter cet incendie. » Résultat de cette désorganisation forcée : « La période de repeuplement de cet été est pour l'instant soumise à la levée de l'interdiction pour raison sanitaire. Nous n'avons aucune visibilité sur cette levée et sommes inquiets pour les remises en nature de colverts

notamment, mais aussi des faisans et perdrix de repeuplement. » Concrètement, les lâchers de gibier seront « très perturbés ». Du fait de l'interdiction de mises en élevage actuellement en

vigueur sur une large zone Ouest, toujours selon InterProchasse, « nous n'échapperons pas également à une pénurie de gibier sur l'ensemble du territoire national et européen ». G. F.

PROCHAIN RENDEZ-VOUS : DÉBUT DE L'ÉTÉ

Tout n'est pas joué, mais...



InterProchasse met en garde : « Nous invitons l'ensemble des acteurs de la filière chasse à anticiper cette situation inédite. La filière

professionnelle gibier travaille avec les pouvoirs publics pour tenter de limiter au maximum l'impact de cette crise. La situation étant

évolutive, nous reviendrons vers vous lorsqu'elle sera davantage stabilisée, ce que nous espérons pour le début d'été. »

